

**Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
ET DE L'AUTUNOIS**

Siège : Rue de la Brosse Virot – 71160 DIGOIN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
SYNDICAL DU 10 Juin 2010**

Salle de réunion du SMEVOM à Digoïn

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'appel des délégués.

Collectivités présentes :

- **Communauté de Communes du Val de Loire**
PACAUD André, THEVENOUX Régis, GAILLARD Emmanuel, LAUGERE Bernard, PORTIER Bérénice.
- **SIVOM BOURBON LANCY**
ROUSSELET Georges, RAMEAU Paul.
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE**
BERNIGAUD René.
- **Communauté de Communes du Val de Joux**
MASSE Guy, PIRET Jean.
- **Communauté de Communes du Canton de Charolles**
PALLOT Noël, DENIS Christian, GINET Martine.
- **Communauté de Communes de Chauffailles**
BIDAUT Marcel, VINCENT René.
- **Communauté de Communes du Pays Clayettois**
MATHIEU Pierre, DELANGLE André.

- **Communauté de Communes du Pays de Gueugnon**
BONNET Christian, STEPIEN Jean-Claude.
- **Communauté de Communes de Marcigny**
DE LA CELLE Vincent, MATHIAS Michel, SENECAILLE Claude.
- **Communauté de Communes du Nord Charolais**
PALLOT Annie, LAMBOEUF Joël.
- **Communauté de Communes de Paray-Le-Monial**
PERRETTE Gilles, LAURENT Régis, DESSERPRIT Jean-Pierre.
- **Communauté de Communes du Canton de Semur-en-Brionnais**
DUVERNAY Jean-Paul, SARROCA Ernest.
- **Communauté de Communes d'ISSY-L'EVEQUE**
Non-représentée.
- **Communauté de Communes de l'Autunois**
CHAVY Gabriel, BERGERET Gérard, BELHOMME Michel, DAUNOT Daniel,
LABILLE Roger.
- **Communauté de Communes BEUVRAY VAL D'ARROUX**
LACHAUD Hubert.
- **Communauté de Communes Arroux-Mesvrin**
CHAPELLE Georges.
- **SIVU Autunois**
Non-représenté.

Pouvoirs :

Pouvoir de M. Guy-François VERDIER (CC Autunois) à M. Daniel DAUNOT (CC Autunois) - Pouvoir de M. Hubert LOBREAU (CC Autunois) à M. Michel BELHOMME (CC Autunois).

Excusés : M. GENET Fabien, AUBAGUE Paul, LANOIZELE Jean-René, M. MORISOT Daniel, M. JEAMES Franck, M. LOTTE Dominique, M. BOUILLER Fernand, M. DUCARRE Jean-Claude, M. MARTIN Jean-Jacques, M. DURAND Roger, M. VINCENT Daniel, M. VACHET Gilbert, Mme PAGNIER Nathalie, M. REBEYROTTE Rémy, M. GILLOT Christian, M. MARTIN Jean-Louis.

Monsieur le Président présente Cyril GOUTORBE, directeur du Syndicat depuis le 17 mai dernier.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour une demande d'aide financière auprès du Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets pour la prise en charge des frais engendrés par la création du poste de maître composteur.

Les membres de l'assemblée **ACCEPTENT** cette proposition.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

■ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 30 Mars 2010.

■ **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

- Décision 2010-15 : CSD Autun - Contrôle balise de surveillance radioactivité.

Signature pour accord du devis PS/GA 2010-78 établi le 6 avril 2010 par la Société CAMBERRA France SAS – ZI Bois des Lots – Bâtiment Elit – 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, fixant le montant unitaire HT de la visite annuelle et du contrôle de la balise de surveillance de la radioactivité à 1 319.00 euros, soit un montant TTC de 1 577.52 euros.

- Décision 2010-16 : CSD Autun - Aménagement du casier C – Fourniture et installation pompe.

Signature pour accord du devis A2885 établi le 7 avril 2010 par la Société AMTEC – 2, rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE fixant le coût d'intervention et de fourniture et installation d'une nouvelle pompe pour le casier C du Centre de Stockage des Déchets d'Autun comme suit :

- Intervention sur site pour contrôle de la pompe en place1 194.10 €HT
- Travaux en atelier..... 450.00 €HT
- Fourniture et installation d'une nouvelle pompe casier C.....2 885.00 €HT

Soit un total HT de 4 529.10 euros et 5 416.80 euros TTC.

- Décision 2010-17 : CSD Autun - Travaux sur armoire électrique.

Signature pour accord du devis A2887 établi le 9 avril 2010 par la Société AMTEC – 2, rue Jacques Daguerre – 21300 CHENOVE fixant le montant des travaux réalisés sur l'armoire électrique à 616.35 euros HT soit 737.15 euros TTC, comprenant :

- Pièces : Relais + câblage 296.00 €HT
- Main-d'œuvre + déplacements 320.35 €HT

- Décision 2010-18 : Complément de cotisations assurance tous risques chantier.

Le paiement du complément de quittance d'assurance n°04/06/08 7122202 du 3 avril 2010 à AXA Assurances – 3 avenue du Général de Gaulle – 71160 DIGOIN concernant le contrat 392 397 2304 «multirisque chantier – construction d'un centre de tri», dont le montant s'élève à 5 941.51 euros TTC.

CENTRE DE TRI :

Δ Problème sur le crible balistique :

Un problème a été rencontré dans le fonctionnement du crible balistique. Il laisse passer des produits valorisables en refus.

AR-VAL, suite à sa visite d'avril, a constaté un problème de montage de la trémie. Ladite société procèdera aux améliorations et réglages les 15 et 16 juin.

Parallèlement, l'APAVE interviendra à ces mêmes dates pour établir son rapport de contrôle définitif sur la sécurité machine.

Δ Mise en place d'une procédure de caractérisation des refus de tri :

A la demande expresse du SMEVOM, un projet de procédure de caractérisation des refus de tri à appliquer a été remis par SITA. Il sera validé par le prochain comité de pilotage.

Δ Compte-rendu de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du 11 mai 2010 :

La création d'une telle commission n'est pas obligatoire mais a cependant été mise en place, à l'initiative de Monsieur le Préfet.

Elle se réunira une fois par an.

Elle est composée :

. Des représentants des administrations publiques :

- Monsieur le Sous-Préfet de Charolles, Président de cette commission, ou son représentant,
- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un représentant de la Direction Départemental des Territoires (DDT),
- un représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

. Des représentants de l'exploitant :

- Mme Hélène JORIOT, responsable du centre de tri,
- Mme Laure JOUFFROY, coordinatrice qualité environnement sécurité du pôle tri valorisation matières,
- M. Bernard DELSAHUT, chef de secteur Nord du pôle tri valorisation matières,
- M. Patrick MOREAU, directeur de l'agence service SITA Centre Est Bourgogne.

. Des représentants des collectivités territoriales :

- Conseil Municipal de Digoin : M. Yves BAYON,
- SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois : M. Vincent DE LA CELLE,
- Communauté de Communes du Val de Loire : M. Bernard LAUGERE,
- Conseil Général : M. Jean-Paul DRAPIER, conseiller général du Canton de Bourbon-Lancy.

. Des représentants des associations locales de protection de l'environnement :

- Association Charolais Ecologie : Mme Liliane GARREN, M. René VOYARD.
- Comité Départemental de Protection de la Nature : M. Gérard UHLRICH, M. Pierre LACHAMP.

La première réunion de la CLIS a eu lieu le 11 Mai et a été précédée d'une visite du centre de tri. Les membres de la CLIS ont fait part de leur satisfaction pour la qualité de l'outil mis en place.

CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS D'AUTUN :

Δ Rapport d'activité Bourgogne Recyclage 2009 :

Le Conseil Syndical prend connaissance du rapport annuel d'exploitation du Centre de Stockage des Déchets d'Autun établi par Bourgogne Recyclage, exploitant du site.

Ce rapport retrace l'activité du Centre de Stockage en 2009, notamment la gestion des eaux et du biogaz. Il présente le bilan des travaux réalisés sur le site d'Autun ainsi que les différents incidents ou accidents survenus en cours d'année.

Le stockage des déchets y est arrêté depuis le 1^{er} juillet 2009. Au cours du 1^{er} semestre de l'année, il a accueilli 4500 tonnes d'ordures ménagères, 1000 tonnes de déchets en provenance des déchetteries, 1000 tonnes de déchets industriels banals et 3500 tonnes de stériles (broyat automobile non-valorisable).

Ce document présente également le rapport financier du centre de stockage pour l'année 2009

Après avoir pris connaissance des documents transmis, le Conseil Syndical **ADOpte** le rapport annuel d'activité 2009.

Δ Avenir du site :

Il a bien été tenu compte de la création d'un troisième casier dans le plan départemental d'élimination des déchets.

La DREAL a cependant encore demandé des compléments pour que le dossier soit recevable.

Après avoir fait le point avec M. Rémy REBEYROTTE et pour obtenir l'extension, il est souhaitable de compléter le dossier en y joignant un avis extérieur indépendant puis de le déposer auprès de Monsieur le Préfet.

Le coût d'une telle expertise peut être de l'ordre de 4 à 5 000 euros. Sa commande est envisagée.

En cas d'irrecevabilité du dossier par la DREAL, il sera vraisemblablement obligatoire de recommencer la procédure.

L'assemblée **DONNE SON ACCORD** pour la réalisation de cette expertise.

FINANCES :

Le Conseil Syndical :

➤ **PREND NOTE** que la comptabilité du SMEVOM est transférée à la Trésorerie de Digoin à compter du 5 Juillet 2010.

Δ Procédure de mandatements :

Après rappel de la procédure actuelle de remboursement des sommes dues aux collectivités, soit :

Mensuellement :

- Remboursement au titre des contrats de reprise journaux-magazines.

Trimestriellement :

- Reversement des soutiens à la tonne triée Eco-emballages,
- Reversement des recettes provenant du rachat des matériaux par les divers repreneurs,
- Remboursement éventuel des sommes trop-perçues pour le paiement des factures de tri et de traitement.

Annuellement :

- Reversement des soutiens communication et ambassadeur de tri Eco-emballages,
- Reversement du liquidatif soutien tonne triée.

➤ **DECIDE** de procéder, à compter du 1^{er} Juillet 2010, au mandatement direct des montants à reverser, afin d'éviter les rappels et d'améliorer le délai de paiement des sommes dues. Les justificatifs des paiements seront toujours adressés aux collectivités.

Δ Groupement d'Intérêt Public E-Bourgogne :

➤ **AUTORISE** l'adhésion du syndicat au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate-forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations ...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

➤ **DESIGNE** Monsieur Vincent de LA CELLE en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive.

Δ Décisions modificatives :

Le Conseil Syndical **VOTE** les décisions modificatives suivantes :

◆ N° 2010-1 - budget général SMEVOM : Remboursement des honoraires réglés par erreur sur le budget centre de tri et augmentation du montant des immobilisations corporelles

ORIGINE			DESTINATION		
Article	Libellé de l'imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Montant	Article	Libellé de l'imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Montant
020	Dépenses imprévues d'investissement	22 279.00	2313-610	Remboursement des honoraires du Cabinet CHAMPLIAU réglés en 2009 sur le budget centre de tri (Situations 5 et 6)	+ 15 779.00
			2188	Autres immobilisations (Panneaux signalétiques 3000.00 € Panneau exposition compostage 1500.00 € Vitrines 2000.00 €)	+ 6 500.00
TOTAL		- 22 279.00	TOTAL		+ 22 279.00

◆ N° 2010-1 - budget annexe centre de tri : Remboursement d'honoraires par le budget général SMEVOM

AUGMENTATION DE CREDITS		Montant	DIMINUTION DE CREDITS		Montant
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</u>					
2313-608	Remboursement par budget général des honoraires du Cabinet CHAMPLIAU réglés en 2009 sur le budget centre de tri (Situations 5 et 6)	+ 15 779.00	021	Virement de la section de fonctionnement	-15 779.00
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</u>					
022	Dépenses imprévues	+ 15 779.00	023	Virement à la section d'investissement	-15 779.00
TOTAL		+ 15 779.00	TOTAL		- 15 779.00

EXTENSION DES COMPETENCES :

Un cahier des charges précis sera établi en vue de consulter des bureaux d'études pour la faisabilité de prise de compétences nouvelles par le SMEVOM, à savoir :

- Quai de transfert,
- Traitement des déchets issus des déchetteries.

L'étude portera notamment sur l'impact financier du transfert des compétences pour le SMEVOM et les collectivités, ainsi que sur le transfert du personnel.

Il est prévu que le bureau d'études retenu présente un document de synthèse lors du conseil syndical de fin d'année.

Il sera tenu compte, dans l'appréciation des offres, des critères suivants, par ordre de priorité :

- Valeur technique de l'offre : 40 %
- Prix des prestations : 40 %
- Délais de réalisation : 20 %

PREVENTION DES DECHETS :

Le Président indique que le SMEVOM se portera candidat à l'expérience que va mener Eco-Emballages sur un échantillon de 5 millions d'habitants sur 2011-2012, concernant l'élargissement de la nature des plastiques pouvant être accueillis et recyclés en centre de tri (barquettes de fruits, films, etc...).

Cela nécessiterait un aménagement du tri optique et engendrerait une recette Eco-Emballages plus importante.

Une lettre d'intention sera adressée à Eco-Emballages qui prendra sa décision en novembre.

Δ Bilan sur la distribution des composteurs individuels et réunions locales d'information :

Le bilan de la distribution des composteurs est arrêté à ce jour comme suit :

EPCI	Demandes fin mai	Distribués et/ou livrés fin mai	En attente fin mai
Arroux Mesvrin	48	48	0
Beuvray-Val-d'Arroux	46	46	0
Bourbince-arconce	30	22	8
Bourbon-Lancy	146	115	31
Charolles	101	76	25
Chauffailles	67	42	25
La Clayette	185	108	77
Gueugnon	209	96	113
Issy-L'Evêque	26	23	3
Marcigny	113	67	46
Nord Charolais	71	45	26
Paray-le-Monial	171	96	75
Semur-en-Brionnais	192	115	77
SIVU Autunois	38	38	0
Val de Joux	18	En attente	18
Val de Loire	94	87	7

Sur près de 1500 demandes de composteurs reçues, actuellement plus de 900 ont été fournis. Il en reste à fabriquer 600.

Une commande de bio-seaux et de composteurs est en cours de préparation, une consultation étant nécessaire, compte-tenu des commandes précédentes. La livraison interviendra en septembre.

L'objectif est d'atteindre les 4 500 composteurs sur les 3 ans.

Δ Désignation des membres du comité de pilotage :

L'élaboration du programme local de prévention des déchets pour bénéficier des aides de l'ADEME et du Conseil Général nécessite la mise en place :

- *D'un comité de suivi de l'accord-cadre ayant pour mission :*
 - . d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre de l'accord,
 - . de définir les objectifs de l'animateur de programme,
 - . d'analyser les indicateurs prévus et de comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés, à l'échéance de chaque convention annuelle,
 - . de proposer les objectifs à atteindre l'année suivante, qui seront repris par la convention annuelle d'application correspondante, entrants dans le cadre des objectifs du programme.

- *D'un comité de pilotage :*

Composé de 4 collègues :

- . élus locaux,
- . institutions,
- . société civile,
- . services de l'Etat.

Ayant pour mission :

- . force de proposition et de réflexion,
- . instance d'observation, d'information et de communication,
- . aide à l'évaluation des objectifs et des résultats.

Le Président propose que les membres du bureau constituent le collège des élus locaux. Le Conseil Syndical **VALIDE** cette proposition.

Δ Broyeurs de déchets verts:

En vue de mettre à disposition du broyat dans le cadre de l'opération de compostage individuel, le SMEVOM a étudié 3 possibilités :

- Acquisition de 4 broyeurs et d'un véhicule pour mise à disposition des collectivités.
- Acquisition d'un broyeur avec véhicule et personnel SMEVOM, pour intervention à la demande des collectivités.
- Fourniture de broyat par un prestataire.

Le comparatif des coûts en euros HT sur 5 ans (hors maintenance) est le suivant :

Une condition préalable pour ces 2 solutions: La prise de compétence par le SMEVOM du traitement des déchets verts			
	Achat de 4 broyeurs et d'un véhicule	Achat d'un broyeur, d'un véhicule et recrutement d'une personne chargée des opérations de compostage	Fourniture de broyat
Avantages	Présence d'un broyeur dans chaque zone géographique du SMEVOM	Un seul opérateur sur la machine	Mise en place d'une benne 15 m3 sur chaque déchetterie
	Possibilité pour les collectivités de disposer d'une machine rapidement		Possibilité de réaliser des distributions périodiques ou à l'année selon la demande
			Aucun investissement à prévoir
Inconvénients	Obligation pour les collectivités de disposer d'un agent chargé des campagnes de broyage	Délais d'attente plus importants pour les collectivités qui verront leurs opérations de broyage se réaliser selon un planning pré-établi	Intervention d'une entreprise pour broyer
	Maintenance du matériel importante	Maintenance du matériel	
	Risques importants liés à la sécurité du fait d'un grand nombre d'opérateurs sur les machines	Coût fixe important lié au recrutement d'un agent	
Coût	131 995 €	176 013 €	Achat du broyat: 12 €/T Location d'une benne: 50€/mois Prix moyen d'une rotation sur la base de 40 mouvements de bennes: 95 €
	Subvention CG: 39 600 €	Subvention CG: 10 937 €	
	Reste à la charge du SMEVOM: 92 395 €	Reste à la charge du SMEVOM: 165 076 €	

Il en ressort, après avis des membres du conseil syndical, que vu le coût d'achat et de fonctionnement des broyeurs, il est plus intéressant pour les collectivités de faire broyer directement par une entreprise les déchets verts et ainsi de fournir à la population qui le souhaite un broyat de qualité.

SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL POUR LA MAITRISE DES DECHETS :

Le conseil syndical **DONNE SON ACCORD** pour solliciter l'aide financière du Fonds Départemental pour la Maîtrise des Déchets suite au recrutement du maître composteur.

CONSTRUCTION DU LOCAL : GARAGE - STOCKAGE :

Il est nécessaire de construire un local pour stocker véhicule, divers matériels et archives.

A cet effet, un permis de construire doit être déposé et le recours à un architecte obligatoire. Renseignements pris pour savoir comment procéder, l'architecte du centre de tri, M. CHAMPLIAU, devra certainement émettre un avis sur le projet.

COMMUNICATION :

Le plan de communication du SMEVOM a été présenté. Il comporte notamment la réalisation d'un guide de tri applicable à l'ensemble du territoire, précisant ce qui doit être déposé en déchetterie et ce qui doit être orienté en centre de tri.

La dépense prévisible de ce plan s'élève à 38 450 euros et les subventions attendues à 20 555 euros.

PERSONNEL :

Après rappel du tableau des effectifs au 1^{er} février 2010 :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Chef	A	1	0	-
Ingénieur	B	1	0	-
Technicien supérieur	B	2	1	-
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 nd e Classe	C	2	0	-
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché	A	1	0	-
Rédacteur	B	1	0	-
Adjoint administratif de 1 ^{ère} Classe	C	1	1	-
Adjoint administratif de 2 nd e Classe	C	1	0	-
TOTAL		10	2	-

Le Conseil Syndical est informé de la résiliation au 1^{er} Octobre 2010 du contrat d'entretien des locaux du SMEVOM avec la société ONET PROPRETE MULTISERVICES à MACON, dont la prestation s'élève mensuellement à 160 euros HT comprenant une heure de ménage hebdomadaire et un lavage des vitres.

Pour mieux répondre aux besoins d'entretien des locaux à partir de cette date, il est décidé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non-complet, à raison de 4 heures hebdomadaires

Par ailleurs, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 8 juin 2010, concernant l'avancement de grade d'un technicien supérieur au grade de technicien supérieur principal, il est décidé de supprimer un poste de technicien supérieur et de créer un nouveau poste de technicien supérieur principal.

Le Conseil Syndical modifie en conséquence le tableau des effectifs, établi comme suit au 1^{er} juillet 2010 :

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur Chef	A	1	0	-
Ingénieur	A	1	0	-
Technicien supérieur principal	B	1	1	-
Technicien supérieur	B	1	1	-
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 nd e Classe	C	2	0	-
Adjoint technique 2 nd e Classe TNC	C	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché	A	1	0	-
Rédacteur	B	1	0	-
Adjoint administratif de 1 ^{ère} Classe	C	1	1	-
Adjoint administratif de 2 nd e Classe	C	1	0	-
TOTAL		10	3	-

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président fait part du litige opposant le SMEVOM à TEGC FISCHER.

L'entreprise a proposé de retirer sa demande d'indemnisation pour les tonnages supplémentaires de béton mis en œuvre (environ 200 000 euros) sous réserve de la réception totale en l'état du centre de tri.

D'après l'architecte et l'avocat du SMEVOM, cette demande est irrecevable. Il ne faut pas mélanger les deux problèmes et les fissures doivent être traitées.

A Accompagnement au compostage domestique :

Le diaporama établi par le SMEVOM pour expliquer le mode d'utilisation des composteurs a été présenté. Il est rappelé que chaque adhérent peut solliciter la venue du maître composteur du SMEVOM pour des réunions d'informations locales à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 30.

A Digoïn, le 16 Juillet 2010
Le Président,
V. de LA CELLE


